

NG

Numéro 8 - Décembre 2021

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

PLR SUISSE

Entretien avec Thierry Burkart

IMPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS

Pour une réforme transparente et pérenne

« GENÈVE VUE DE DROITE »

Quelques flèches bien ciblées

SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM

**RÉFORME BÂCLÉE
DU CYCLE D'ORIENTATION P.4**

Agenda

DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS
11 DÉCEMBRE 2021 Soupe de l'escalade du PLR Plan-les-Ouates De 10h à 12h à la place des Aviateurs	13 JANVIER 2022 Apéritif des vœux Détails suivront sur plr-ge.ch 25 JANVIER 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Plan-les-Ouates	13 FÉVRIER 2022 Votation populaire	23 FÉVRIER 2022 Assemblée des délégués à Carouge Dès 19h à la salle des fêtes
		15 FÉVRIER 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Russin	29 MARS 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Cologny

Foyeuses fêtes!

La rédaction et le parti vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.
Que santé, succès et bonheur soient au rendez-vous l'an prochain.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	GENÈVE	P. 12	ASSOCIATIONS	P. 22
«Celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre.»		Imposition des biens immobiliers: une réforme transparente et pérenne		Les femmes PLR Suisse à Genève Versoix: entretien avec Julien Marquis	
TEMPS FORT	P. 4	PLR GENÈVE	P. 20	ÉCLAIRAGE	P. 28
Le Cycle d'orientation n'est pas un laboratoire d'expérimentation!		Mobilités: une commission en recherche constante de solutions		«Genève vue de droite»: quelques flèches bien ciblées	
POLITIQUE FÉDÉRALE	P. 8				
Thierry Burkart veut se focaliser sur des thématiques clefs					

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

«Celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre.» (Sun Tzu)

Le PLR a lancé, avec le PDC, l'initiative pour une gestion durable de la fonction publique, visant à interdire à l'Etat de dépenser l'argent qu'il n'a pas. Les signatures rentrent régulièrement et j'ai pu constater, en participant à différents stands, que le sujet préoccupe profondément la population. Cette initiative sera un succès et si chacun, chacune, d'entre nous contribue à la récolte et l'envoi des signatures nécessaires, elle pourrait même être un grand succès. Nul doute que nous atteindrons le nombre de signatures requis, mais l'impact sera encore plus fort si nous arrivons à en réunir davantage, avant l'échéance du délai légal. En avant!

Le Cycle d'orientation n'orienté plus, ce dont attestent, hélas, notamment les 30 % des élèves qui échouent en 1^{re} année du Collège. Il doit donc être réformé, et sérieusement. Notre formation s'est opposée avec vigueur à une réforme bâclée et précipitée menée au pas de

charge par le DIP. Cette réforme a été proposée sans que les dernières réformes entrées en vigueur aient fait l'objet d'une véritable évaluation. Elle a en outre été adoptée sans que des éléments essentiels aient été réglés, dont l'évaluation des élèves, ou encore sans que la nécessaire formation des enseignants à la mixité intégrée ait été sérieusement organisée et mise en place. Cette réforme ayant été adoptée, la présidence et les députés ont souhaité qu'un référendum soit lancé et au moment où vous lisez ces lignes, il devrait faire le plein de signatures. Parce que nos adolescents et leurs enseignants méritent mieux qu'une réforme bâclée et précipitée, signez-le et faites-le signer!

En fonction des sujets, des partenariats ont été développés avec différents partis. Notre parti est libre et responsable. Il fixe et choisit librement ses objectifs et décide ensuite souverainement

de la meilleure stratégie pour les atteindre, dans le respect de ses propres valeurs.

Sur un autre plan, les apéritifs présidentiels lancés cet été ont rencontré un tel succès, qu'ils s'exportent désormais. Vous pourrez ainsi rencontrer la présidence à Plan-les-Ouates, Russin et Cologny pour les trois prochains mois.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des contributions de Pierre Nicollier sur la réforme du CO et de Véronique Kämpfen sur la réévaluation fiscale des biens immobiliers. La présente édition comporte en outre un compte-rendu des travaux de notre commission mobilités et de l'événement des Femmes PLR Suisse du 13 novembre, à Genève, ainsi qu'une interview de Thierry Burkart et une autre de Julien Marquis, président du PLR Versoix.

Bonne lecture!

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Désirée Dittes, Lukas Graf, Erik Mclean, Vincent Riszdorfer Taylor Wilcox

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-21-741353

Le Cycle d'orientation n'est pas un laboratoire d'expérimentation !

LE PLR, L'UDC ET LES VERTS-LIBÉRAUX LANCENT UN RÉFÉRENDUM CONTRE LA RÉFORME BÂCLÉE DU CYCLE D'ORIENTATION. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, PRÉSENTE LES RAISONS DE NOTRE OPPOSITION.



Par Pierre Nicollier

Lors de sa session du 12 novembre 2021, le Grand Conseil s'est penché sur la réforme du Cycle d'orientation (CO) proposée par le Département de l'Instruction Publique (DIP). Après un débat houleux, ce projet, appelé « CO22 », a malheureusement trouvé une majorité malgré une forte opposition de la députation PLR.

Compte tenu de l'importance de l'enseignement comme fondement de notre société, et de la légèreté du projet idéologique proposé par le DIP, le PLR a décidé de lancer un référendum contre cette loi : le Cycle d'orientation n'est pas un laboratoire d'expérimentation !

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le système actuel du CO a été mis en place en 2011 à la suite d'un plébiscite des Genevois en votation populaire (74,5 %). Après 10 ans, nous constatons que le système montre certaines faiblesses parmi lesquelles nous pouvons mentionner : (i) un nombre trop important de jeunes qui traversent le CO sans être orientés et qui échouent définitivement au collège après l'avoir entamé (30 % des collégiens), (ii) une incapacité pour le système à aider les jeunes les plus fragiles qui ne sont que 2,3 % à atteindre

les objectifs du plan d'études romand (PER) à la fin du CO.

Pour remédier à cette seconde situation et sous le sceau de l'égalité, le DIP propose d'éliminer les regroupements et de prolonger l'école primaire lors des 2 premières années du CO, respectivement la 9^e et la 10^e année. Cependant, contrairement à l'école primaire, dans le projet CO22, les élèves de la même classe auront des objectifs pédagogiques différenciés. L'enseignant de mathématiques devra par exemple aborder une notion en 9^e année pour une partie de la classe et la même notion en 10^e pour l'autre, dans un horaire conçu pour ne couvrir qu'un seul programme.

Au lieu d'offrir aux plus fragiles un accompagnement personnalisé et d'y adapter l'enseignement à leurs besoins dans

des classes avec des effectifs réduits, les élèves fragiles se retrouveront dans des classes comptant 50 % d'effectif additionnel et verront une diminution significative du temps et de l'attention portés par leurs enseignants. Cette réforme fait fi du constat, appuyé par les études sur le décrochage scolaire et qui a guidé la dernière réforme du cycle en 2011 : les élèves en difficulté sont plus dépendants que les autres de la relation et du suivi de l'enseignant.

UN MANQUE DE VISION

Le DIP, au travers de son projet CO22, espère qu'organiser différemment les classes permettra aux élèves les plus en difficulté d'atteindre les objectifs du Plan d'Études Romand. Le projet ne questionne ni la pédagogie, ni l'accompa-

gnement des jeunes les plus fragiles. Ces élèves ont terminé leur cursus primaire en échec et sont pour la plupart en difficulté depuis des années.

Le DIP propose de continuer à confronter ces élèves au même type d'enseignement qui représente la cause de leur échec en primaire sans aucune vision pour leur avenir. Modifier l'organisation du CO sans se poser la question de la stratégie pédagogique de manière globale ne fera que reproduire des résultats identiques.

Le PLR souhaite remettre en question la manière dont les apprentissages sont abordés avec ces adolescents plutôt que de participer à une école qui ne reconnaît pas les compétences, mais montre seulement du doigt les difficultés.

Les inégalités ne disparaîtront pas par un enchantement idéologique en mélangeant tous les élèves.



Ce projet à marche forcée pour permettre à la cheffe du DIP de présenter une ligne à son bilan avant la fin de la législature se fera au détriment des élèves.

DES ENSEIGNANTS PRÉPARÉS À LA VA-VITE

Dans la théorie de CO22, les enseignants devront modifier leur pratique pour pouvoir gérer dans une même classe des programmes et des niveaux différents. Plus précisément, ils devront identifier pour chaque jeune leur niveau de connaissance et leur vitesse d'apprentissage, puis proposer un enseignement différencié, suivi d'évaluations également différenciées (et même expressément différentes).

Les enseignants seront-ils en mesure de gérer cette hétérogénéité? En matière de gestion de classe, comment feront-ils face à cette mixité et les dynamiques que celle-ci va engendrer?

Alors que la réforme doit entrer en vigueur le 22 août 2022, le DIP propose un cycle de formation pratique sur 13 modules, dont 10 par vidéoconférence, destinés à un enseignant par établissement et par discipline. Grâce au « ruissellement du savoir » de la part de ces enseignants envers leurs pairs, les forces du terrain devraient être à même de porter la réforme à la rentrée prochaine. Ce projet à marche forcée pour permettre à la cheffe du DIP de présenter une ligne à son bilan avant la fin de la législature se fera au détriment des élèves.

Sans formation solide des enseignants, comment pouvons-nous assurer que les élèves les plus perturbateurs, ou tout du moins ceux qui seront

le moins enclin à assimiler les apprentissages présentés par l'enseignant, ne se retrouvent pas systématiquement exclus en salle de différenciation (salle de retenue!), seul moyen offert aux enseignants pour maintenir le calme dans les classes?

Pour accomplir leur travail, les enseignants doivent être en mesure de mobiliser l'attention et la motivation des jeunes. Si les dynamiques de classe se péjorent, personne, ni les enseignants, ni les élèves, n'en bénéficieront.

Nous allons ainsi demander aux enseignants de littéralement faire un grand écart, sans entraînement, en leur ayant montré dans un livre comment font les gymnastes.

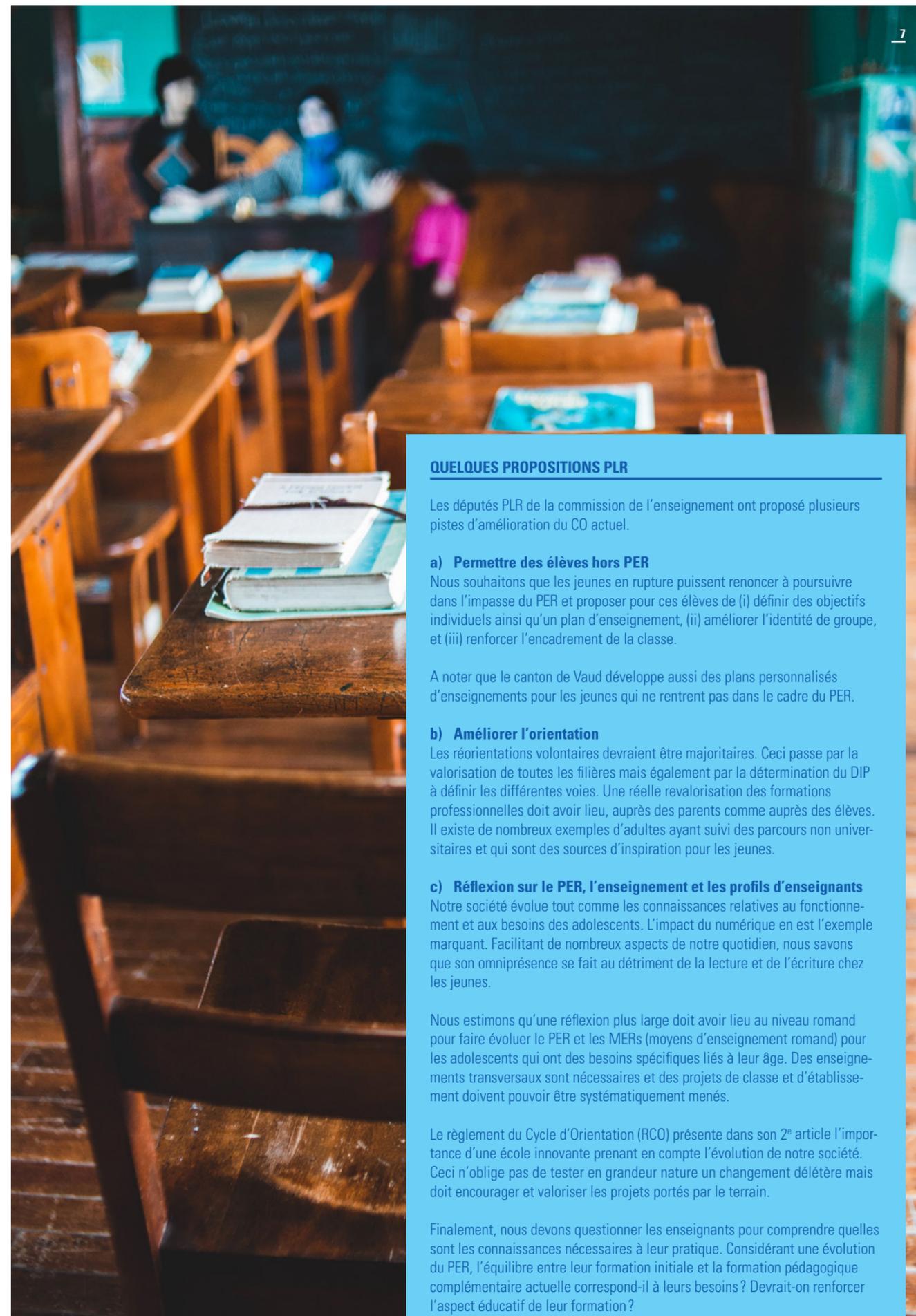
UNE RÉFORME INABOUTIE

Finalement, et c'est sans doute l'élément le plus grave, cette réforme n'est pas aboutie. Le DIP a changé les branches abordées en différenciation en octobre de cette année... 10 mois avant la rentrée. L'organisation du CO pour la 10^e année est en plein chantier. Ce changement est emblématique du manque de préparation pour une modification majeure, tout comme la formation express des enseignants sans transmission des outils pratiques nécessaires à cette réforme.

Les inégalités ne disparaîtront pas par un enchantement idéologique en mélangeant tous les élèves. Nous devons proposer un accompagnement adapté à chacun, avec, pour les plus fragiles, une attention et des ressources particulières qui doivent être renforcées, améliorées et valorisées.

Les réformes de l'enseignement génèrent systématiquement de nombreux débats, souvent passionnés. Il est temps de poser la balle à terre pour proposer un projet abouti qui aborde sans concession les objectifs et les défis de l'adolescence. Il sera temps, ensuite, de préparer une implémentation, tester sa mise en œuvre dans un établissement avant d'évaluer ses résultats et de décider s'il apporte une réelle plus-value.

La formation de nos jeunes est en jeu, quel que soit leur niveau. Non à la réforme CO22! Signez le bulletin de signature pré-affranchi que vous trouverez dans ce journal, faites-le signer à votre famille et à vos proches et renvoyez-le nous!



QUELQUES PROPOSITIONS PLR

Les députés PLR de la commission de l'enseignement ont proposé plusieurs pistes d'amélioration du CO actuel.

a) Permettre des élèves hors PER

Nous souhaitons que les jeunes en rupture puissent renoncer à poursuivre dans l'impasse du PER et proposer pour ces élèves de (i) définir des objectifs individuels ainsi qu'un plan d'enseignement, (ii) améliorer l'identité de groupe, et (iii) renforcer l'encadrement de la classe.

A noter que le canton de Vaud développe aussi des plans personnalisés d'enseignements pour les jeunes qui ne rentrent pas dans le cadre du PER.

b) Améliorer l'orientation

Les réorientations volontaires devraient être majoritaires. Ceci passe par la valorisation de toutes les filières mais également par la détermination du DIP à définir les différentes voies. Une réelle revalorisation des formations professionnelles doit avoir lieu, auprès des parents comme auprès des élèves. Il existe de nombreux exemples d'adultes ayant suivi des parcours non universitaires et qui sont des sources d'inspiration pour les jeunes.

c) Réflexion sur le PER, l'enseignement et les profils d'enseignants

Notre société évolue tout comme les connaissances relatives au fonctionnement et aux besoins des adolescents. L'impact du numérique en est l'exemple marquant. Facilitant de nombreux aspects de notre quotidien, nous savons que son omniprésence se fait au détriment de la lecture et de l'écriture chez les jeunes.

Nous estimons qu'une réflexion plus large doit avoir lieu au niveau romand pour faire évoluer le PER et les MERs (moyens d'enseignement romand) pour les adolescents qui ont des besoins spécifiques liés à leur âge. Des enseignements transversaux sont nécessaires et des projets de classe et d'établissement doivent pouvoir être systématiquement menés.

Le règlement du Cycle d'Orientation (RCO) présente dans son 2^e article l'importance d'une école innovante prenant en compte l'évolution de notre société. Ceci n'oblige pas de tester en grandeur nature un changement délétère mais doit encourager et valoriser les projets portés par le terrain.

Finalement, nous devons questionner les enseignants pour comprendre quelles sont les connaissances nécessaires à leur pratique. Considérant une évolution du PER, l'équilibre entre leur formation initiale et la formation pédagogique complémentaire actuelle correspond-il à leurs besoins? Devrait-on renforcer l'aspect éducatif de leur formation?

Thierry Burkart veut se focaliser sur des thématiques clefs

THIERRY BURKART A ÉTÉ ÉLU À LA PRÉSIDENTE DU PLR SUISSE DÉBUT OCTOBRE. AFIN DE MIEUX FAIRE SA CONNAISSANCE, LE NOUVEAU GENEVOIS PUBLIE LA TRADUCTION D'UNE INTERVIEW FAITE PAR FREISINN, LE JOURNAL DU PLR SUISSE, DANS LAQUELLE IL ESQUISSE LES PREMIÈRES ORIENTATIONS QU'IL SOUHAITE DONNER AU PARTI.

Par Marco Wölfli

LE 2 OCTOBRE, LES DÉLÉGUÉS VOUS ONT ÉLU PRÉSIDENT DU PARTI. COMMENT ALLEZ-VOUS DEPUIS ?

Les dernières semaines ont été intenses et passionnantes, avec de nombreux processus et responsabilités à connaître. Le travail d'équipe avec mes vice-présidents a également été intensif, et il fonctionne très bien. Depuis l'élection, de nombreuses personnes m'ont fait part de leurs souhaits et de leurs attentes concernant le PLR. Le défi est désormais de rassembler les différentes préoccupations.

LORSQUE VOUS AVEZ ÉTÉ ÉLU, IL Y AVAIT BEAUCOUP DE SOUTIEN, MAIS AUSSI DE GRANDES ATTENTES. S'AGIT-IL D'UNE PRESSION OU D'UNE MARQUE DE SOUTIEN ?

Je pense les deux. On nous fait confiance, mais il y a aussi des attentes claires. Nous savons ce que nous voulons pour le PLR : une victoire aux élections fédérales de 2023. Nous sommes cependant conscients que nous ne pouvons pas y parvenir seuls. Nous avons besoin de chacune et chacun au sein du parti : du groupe parlementaire, des partis cantonaux en passant par les partis communaux. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Il est important pour moi que nous allumions la flamme libérale-radical et que nos messages atteignent et soient portés par tous les membres du parti.

AVEZ-VOUS DÉJÀ RÉUSSI À LEVER QUELQUES BLOCAGES DURANT LES PREMIÈRES SEMAINES EN TANT QUE PRÉSIDENT DU PARTI ?

En tant que président, je ne peux pas résoudre les problèmes tout seul. Je peux cependant donner des impulsions, comme le sommet de l'iceberg, pour ainsi dire. Les activités sur lesquelles nous avons travaillé jusqu'à présent peuvent être grossièrement divisées : nous travaillons à une réorganisation du parti et du groupe parlementaire et avons trouvé un nouveau secrétaire général et un nouveau chef de campagne pour les élections fédérales. Nous travaillons également sur le dossier de la politique environnementale, qui a fait l'objet d'une demande lors de la Conférence des présidents de partis cantonaux (CPP). En parallèle, nous élaborons une résolution concernant la politique énergétique. Nous voulons également définir, dès que possible, trois à cinq thématiques clefs et les élaborer. En outre, il y a plusieurs défis dans le domaine de la communication et, lors des nombreux entretiens,

j'ai pu distinguer nos positions par rapport à la concurrence. Sur la question du Covid, il était important de préciser que nous nous en tenons aux mesures actuelles et que la vaccination est le moyen le plus efficace de sortir de la crise. Toutefois, compte tenu de la diminution de la charge hospitalière, nous souhaitons également une perspective concrète. Nous l'exigeons du Conseil fédéral.

QUELLES SONT LES TÂCHES LES PLUS IMPORTANTES POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS ?

Définir les trois à cinq thématiques clefs, les développer et enfin planifier leur mise en œuvre. En plus de cette tâche principale, des structures et des procédures doivent être définies avec le nouveau secrétaire général.

QU'EST-CE QUI VOUS PLAÎT DANS LE FAIT D'ÊTRE PRÉSIDENT DU PARTI ?

Le travail avec mon équipe est vraiment passionnant et je suis ravi d'avoir leur soutien. En outre, je sens un travail engagé et formidable au sein du Secrétariat général, ainsi que de la confiance et une ambiance de nouveau départ dans le parti, ce qui me rend heureux et me motive. Il s'agit maintenant d'étendre cet esprit d'optimisme et de l'amener au-delà du parti. Enfin, et surtout, je suis heureux qu'il y ait un sentiment d'unité. Il s'agit d'une condition essentielle pour remporter les élections de 2023.

LE MANQUE D'UNITÉ AU SEIN DU PARTI A SOUVENT ÉTÉ DÉNONCÉ DANS LE PASSÉ. COMMENT FAIRE EN SORTE QUE L'UNITÉ SOIT RÉELLEMENT PRÉSENTE ?

Nous devons identifier les problèmes dès que possible et élaborer des positions avec les principales forces de notre parti, sur la base d'un large consensus. C'est la meilleure façon de commencer. Il est également nécessaire de se concentrer sur quelques points importants. Ce n'est pas si mal s'il y a des opinions différentes sur des questions mineures. En outre, un grand travail de leadership est également nécessaire dans le travail parlementaire pour assurer l'unité.

Nous avons besoin de cadres clairs.



À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU PLR, D'INNOMBRABLES PERSONNES ONT UNE IDÉE PRÉCISE DE CE QUE DEVRAIT ÊTRE LE PARTI. COMMENT FAIRE FACE À CES ATTENTES NOMBREUSES ET DIVERSES ?

Il est important que toutes ces voix soient entendues et que nous ayons en même temps une idée claire de ce que nous voulons. Je suis conscient que l'on ne peut jamais satisfaire tout le monde. J'entends souvent le souhait d'un PLR avec des positions clairement identifiables. C'est presque plus important que la position elle-même. Je partage ce souhait, mais tout le monde ne peut pas s'en contenter. Cependant, nous devons communiquer de manière claire.

VOUS AVEZ ÉTÉ PRÉSIDENT DU PLR ARGOVIE ENTRE 2010 ET 2013. Y A-T-IL DES EXPÉRIENCES DE CETTE ÉPOQUE QUI VOUS SONT UTILES AUJOURD'HUI ?

C'était un grand moment avec des gens formidables et nous sommes devenus le deuxième parti du canton – devant les socialistes ! C'est à ce moment-là que j'ai appris qu'en tant que président, vous devez vous lever et défendre courageusement vos propres positions afin d'entraîner les gens. Mais il ne doit pas s'agir d'un voyage de l'ego, il a besoin de l'implication de toutes et tous. Bien qu'il y ait également différentes ailes en Argovie, nous avons réussi à présenter un front uni.

EN POLITIQUE FÉDÉRALE, LES DÉFIS NE CESSENT D'AFFLUER : VOTATIONS, ÉLECTIONS, INFORMATIONS QUOTIDIENNES ET IMPRÉVUES. COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS VOS PRIORITÉS ?

C'est en effet exigeant. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons besoin d'avoir des prises de position sur les questions prioritaires, sur la base des valeurs qui nous unissent. Nous devons apprendre que nous ne sommes pas les seuls responsables de la Suisse, même si nous voulons naturellement le meilleur pour notre pays. Nous devons politiser sur nos fondamentaux et aussi de temps à autre avoir le courage de nous retirer d'un compromis s'il est trop éloigné de nos positions. Parce que la boussole est claire et c'est la politique libérale-radical.

VOUS ÉVOQUEZ LA RESPONSABILITÉ DE LA SUISSE. EN RAISON DE L'HISTOIRE DU PLR, IL A DES ATTENTES PLUS FORTES.

Notre politique est responsable et libérale-radical. L'histoire montre que les politiques libérales-radicales sont couronnées de succès. C'est la raison pour laquelle le libéralisme est notre premier engagement. Si nous nous en éloignons trop, nous devenons infidèles, nous perdons le cadre et les électeurs se désintéressent. Si je dois choisir entre mourir lentement en beauté et un parti libéral-radical plus performant, je choisis définitivement le second.



LES GENS PRÉFÈRENT SOUVENT DISCUTER DES FAIBLESSES DU PLR. OÙ VOYEZ-VOUS ACTUELLEMENT LES FORCES DU PARTI ?

Notre problème est que nous parlons trop souvent de nos faiblesses. Nous devons parler davantage de ce qui nous rend forts et nous unit. A savoir, le socle de valeurs libérales-radicales, qui est plus que jamais d'actualité. L'indépendance et la responsabilité envers soi-même et la société sont intemporelles et nous les défendons. Il en va de même pour le progrès technologique et l'innovation. Qui, si ce n'est nous, peut le garantir ? Si nous défendons clairement ces positions, cela nous unit et met en évidence nos forces. C'est précisément parce que nos convictions libérales-radicales sont intemporelles que nous ne sommes pas un parti à la mode. Une autre grande force est constituée par de nombreuses personnes au sein de notre parti qui apportent des idées novatrices.

QU'EST-CE QUI DOIT ENCORE ÊTRE AMÉLIORÉ ?

Nous avons une faiblesse qui est aussi notre force : la diversité au sein de notre parti permet de réunir de nombreuses personnes qui se rassemblent autour des nombreuses idées libérales-radicales. En même temps, c'est une faiblesse, car nous ne sommes pas toujours facilement reconnaissables. C'est pourquoi nous devons avoir le courage de nous mettre d'accord sur une ligne commune sur laquelle tout le monde se bat ensemble.

LES PARTIS CANTONAUX JOUENT UN RÔLE IMPORTANT POUR LE PLR. COMMENT LES INTÉGRER DANS VOTRE STRATÉGIE ?

J'irais même plus loin en disant que le travail le plus important a lieu dans les partis cantonaux. Sans eux, le PLR Suisse est une coquille vide. C'est là que les élections sont gagnées et perdues, et c'est là que le contact avec les citoyens a lieu. Je veux intégrer les cantons, notamment via la Conférence des présidents des partis cantonaux. Je souhaite également les impliquer davantage dans l'élaboration des positions et, bien sûr, ce qui concerne la campagne pour les élections fédérales.

VOUS AIMEZ ASSISTER AUX FÊTES DE LUTTE ET LES ORGANISER. EST-CE QUE LA LUTTE PEUT ÊTRE COMPARÉE AU PLR ?

La lutte a une longueur d'avance sur le PLR : il y a des combats durs dans la sciure, mais au sein de la famille de la lutte, entre les athlètes et le public, il y a une étroite cohésion. Ce sentiment de convivialité et la joie lors de ces fêtes sont omniprésents. Pour le PLR, je voudrais que nous trouvions notre ligne non seulement à travers les positions individuelles et les batailles politiques, mais aussi que nous montrions de la joie de mener une politique commune. Il me paraît indispensable d'être fier d'être libéral-radical et de le clamer haut et fort.

Le cap est clair et c'est la politique libérale-radical.

Imposition des biens immobiliers : une réforme transparente et pérenne

LA RÉÉVALUATION DES BIENS IMMOBILIERS EST UN SUJET BRÛLANT DE LA POLITIQUE GENEVOISE. LES DÉPUTÉS PLR ONT DÉPOSÉ UN PROJET DE LOI POUR RÉFORMER LE SYSTÈME AFIN D'APPORTER UNE SOLUTION PÉRENNE CONFORME AU DROIT FÉDÉRAL QUI GARANTISSE LA NEUTRALITÉ FISCALE. VÉRONIQUE KÄMPFEN, DÉPUTÉE, PRÉSENTE CE PROJET NOVATEUR.



Par Veronique Kämpfen



L'estimation fiscale des biens immobiliers est complexe, diffère grandement d'un canton à l'autre et est au cœur d'un véritable enjeu politique à Genève. Pour en saisir les contours, il faut revenir dans le passé.

UNE RÉÉVALUATION DÉCENNALE DOULOUREUSE

Aux intervalles réguliers, en principe tous les dix ans, le Grand Conseil est appelé à voter un projet de loi pour réévaluer la valeur fiscale des biens immobiliers. Cela a été le cas en octobre 2018. Le projet déposé par le Conseil d'Etat prévoyait une augmentation forfaitaire de 20 % de la valeur fiscale des immeubles détenus depuis plus de dix ans par leurs propriétaires pour l'adapter au prix du marché. La majorité du Grand Conseil, dont le PLR, considérant que cette augmentation était trop abrupte et risquait de mettre certains propriétaires dans une situation fiscale difficile, a amendé le projet en votant une augmentation de 7 %. Suite à cette décision, un recours abstrait a malheureusement été déposé devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de Justice, qui l'a admis, arguant que la majoration de 7 % amenait une sous-estimation de la valeur fiscale des propriétaires de longue date. Les politiques ont donc été priés de revoir leur copie.

Le Conseil d'Etat a travaillé à deux nouveaux projets de loi, les PL 12773 et 12774, déposés en 2020, visant à corriger les évaluations fiscales trop faibles de certains immeubles en les ramenant à leur valeur vénale. Se rendant compte que ce nouveau système d'évaluation, basé sur le prix du marché, conduirait à une augmentation trop lourde de la charge fiscale pour les propriétaires de longue date, des mesures d'accompagnement atténuant l'augmentation ont d'emblée été prévues. Malgré ces mesures, ce système complexe prévoyait d'apporter 90 millions de recettes fiscales annuelles supplémentaires pour satisfaire

aux objectifs du plan financier quadriennal (PFQ) de la législature précédente. La majorité de la commission fiscale, dont les quatre députés PLR, a refusé l'entrée en matière sur ces projets de loi, estimant la réévaluation trop complexe, peu transparente et trop chère. Les recettes fiscales additionnelles, en plus de peser davantage sur les 17 % de propriétaires genevois, augmentent par ricochet le potentiel de ressources du canton, qui se serait vu obligé de céder 27 millions supplémentaires chaque année à la péréquation financière intercantonale.

UN PROJET AMBITIEUX RESPECTANT LA NEUTRALITÉ FISCALE

Au vu de cette situation, le groupe PLR, sous l'impulsion de Cyril Aellen, a décidé de déposer un projet de loi, le PL 13030, qui permet de régler la question de l'imposition des immeubles non locatifs, soit les villas et les propriétés par étage, de manière aussi simple et pérenne que possible, tout en maintenant une neutralité fiscale.

En ce sens, il s'éloigne clairement de la volonté du projet du Conseil d'Etat de faire porter aux 17 % de la population genevoise propriétaire de son logement des rentrées fiscales supplémentaires de 90 millions.

CE PROJET DE LOI PROPOSE UN PROGRAMME EN CINQ POINTS :

1. Le Grand Conseil avait voté une réévaluation linéaire de 7 %. La Cour de Justice a jugé ce chiffre trop bas. Le PL 13030 propose de régler cette question avec une augmentation additionnelle de 5 % pour les immeubles acquis avant 2011, ce qui porte l'augmentation totale à 12 %.
2. La période décennale, au terme de laquelle des réévaluations linéaires, en principe de 20 %, ont lieu d'un coup, est supprimée. A sa place, est prévue, à hauteur de l'indice des prix genevois des prix à la consommation, mais au maximum de 1 %. Cette mesure, qui est une véritable innovation, permet la prévisibilité de l'impôt, ce qui est un avantage tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale.
3. Pour compenser ces augmentations, le PL 13030 reprend une proposition formulée par le Conseil d'Etat dans les PL 12773 et 12774 : baisser l'impôt sur la fortune de 15 %. Il passe ainsi de 1 % à 0,85 %.
4. Dans le même esprit, une baisse de l'impôt immobilier complémentaire est prévue : il passe de 1 ‰ à 0,2 ‰.
5. Enfin, pour des raisons de conformité avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), et dans un souci de neutralité

fiscale, il est proposé de passer l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) prélevés lors de la vente d'un bien immobilier après 25 ans de détention, de 0 % à 2 %.

Bien entendu, ce projet de loi ne modifie pas la pratique actuelle lors d'une transaction, comme une vente ou une succession. Il ne modifie pas non plus la pratique des exceptions en vigueur en faveur de publics particuliers lors de transactions, comme par exemple en cas de décès d'un époux ou d'une épouse. De même l'abattement de 4 % par année d'occupation continue par le propriétaire ou l'usufruitier perdure.

La commission fiscale du Grand Conseil doit maintenant étudier cette proposition point par point, notamment pour s'assurer que la prévisibilité de neutralité fiscale sera respectée. S'il n'y a aucune raison que les propriétaires soient ponctionnés pour ramener 90 millions de francs supplémentaires par année au canton, il n'est pas souhaitable non plus que le projet assèche les caisses de l'Etat.

Le projet de loi proposé est ambitieux. Il inclut des éléments de revalorisation transparents, évite les niches fiscales et permet une application égalitaire pour tous les contribuables. Il permet surtout la mise en place d'un système pérenne et juste, prévisible tant pour le contribuable que pour l'Etat. Les travaux autour de ce projet promettent d'être passionnants !

La suppression de la période décennale et son remplacement par une réévaluation annuelle est une véritable innovation, permettant la prévisibilité de l'impôt, ce qui est un avantage tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... la M 2793, déposée par Alexandre de Senarclens. Cette motion demande d'inscrire le principe de l'aménagement d'une nouvelle gare routière et le transport de passagers par autocars dans le plan directeur cantonal, ainsi que d'étudier la possibilité d'un déplacement de ladite gare routière vers un autre site, en privilégiant les interfaces de transports connectées au rail et accessibles par une grande pénétrante routière. Pour cela, le PLR propose quatre sites potentiels: le site de Montbrillant; la zone jouxtant l'Aréna, au-dessus des parkings P31/P32 à l'Aéroport; la zone de Pont-Rouge à Lancy et la zone du Trèfle Blanc à Lancy. Il est en outre demandé d'effectuer une concertation auprès des communes concernées. L'objectif est de régler définitivement la problématique de la gare routière et d'en faire une infrastructure de mobilité d'importance cantonale.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'Etat doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref: ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15%. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'Etat devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5% de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref: ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. A cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref: ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref: cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20% de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

R 973 « pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre »

En bref: cette résolution a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13031 « Simplification de la procédure de l'examen des comptes de l'Etat »

En bref: ce PL demande de simplifier la procédure d'examen des comptes de l'Etat. Actuellement, les politiques publiques et les rapports relatifs aux états financiers des régies publiques sont traités l'un après l'autre. Avec la modification apportée par ce PL, les politiques publiques seraient traitées en un seul débat et vote, de même que les rapports financiers des régies publiques, réduisant donc largement la durée de l'examen des comptes de l'Etat, permettant ainsi au Grand Conseil de traiter d'autres objets.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref: ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12882 « Transparence en matière de crédits supplémentaires »

En bref: le Conseil d'Etat doit soumettre les demandes de crédits supplémentaires, soit les autorisations de dépenses non prévues par le budget, au Grand Conseil par l'intermédiaire de la commission des finances. Ces demandes de crédits deviennent publiques seulement lors de la publication des comptes, soit dans un intervalle de plusieurs mois après leur approbation. Ce PL règle donc cette problématique par souci de transparence en demandant que toute demande de crédit à la commission des finances fasse l'objet d'une publication détaillée sur le site internet du Grand Conseil.

PL 12793 « Pour que l'Etat reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref: ce projet demande que les créances de l'Etat soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'Etat et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'Etat et de la situation économique du canton »

En bref: ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'Etat au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref: ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref: ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'Etat soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref: ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'Etat. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref: aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12574 « Maîtrise des engagements »

En bref: ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref: ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref: ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref: ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

SÉCURITÉ

PL 12984 « Pour la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques dans et autour des installations communales de gestion des déchets »

En bref : ce projet de loi demande la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance aux abords des installations communales de gestion des déchets. Il s'agit de garantir la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que le respect des horaires de dépôt des déchets, et de prévenir la commission de dépôts illicites de déchets et de déprédations.

PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

En bref : ce projet de loi vise à inclure dans le domaine de la protection globale de l'individu l'ensemble des aspects concernant sa vie numérique, afin que les droits fondamentaux et les libertés soient aussi garantis dans ce contexte. La norme d'intégrité numérique se place en tant que prolongement du droit fondamental à l'intégrité et de la protection de la personnalité.

PL 12881 « Adaptation de l'interdit pénal de la mendicité en suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 19 janvier 2021 »

En bref : ce PL fait suite à l'arrêt de la CEDH du 19 janvier 2021 concernant l'interdiction de la mendicité, jugeant la législation appliquée dans certains cantons suisses et plus particulièrement à Genève excessive. Le PL adapte donc la législation cantonale en tenant compte des conclusions de l'arrêt de la CEDH, qui n'autorise pas pour autant la pratique de la mendicité mais demande une certaine souplesse de la législation en vigueur, en précisant les lieux où la mendicité est interdite et que la mendicité organisée sera punie par l'amende.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 12976 « Pour aider nos cafetiers-restaureurs, suspendons la taxe d'exploitation »

En bref : ce projet de loi prévoit la suspension de la taxe d'exploitation prévue par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) dans tout le canton pour les années 2021 et 2022. Cela représente une aide de 3,2 millions de francs en faveur des cafetiers-restaureurs et de tous les établissements offrant du débit de boissons. L'objectif est de sauver l'outil de travail et de récompenser les efforts produits par les PME et indépendants durant la crise.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française : 'Soldes' »

En bref : la motion demande à l'Etat d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2758 « Les chaufferettes, c'est super chouette. Surtout quand elles sont écologiques ! »

En bref : cette motion demande de faciliter, accélérer et anticiper autant que possible la délivrance d'autorisations pour l'utilisation de chaufferettes écologiques par les cafetiers-restaureurs. Elle demande également de prolonger les dispositions spéciales liées aux terrasses pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 et de cautionner si besoin, notamment à l'aide de prêts, l'achat de chaufferettes écologiques. Il s'agit de faciliter le quotidien des cafetiers-restaureurs, de répondre aux besoins de confort de leur clientèle, tout en préservant l'environnement.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

R 943 « Éviter la casse sociale en adaptant au plus vite les conditions d'octroi des prêts « cas de rigueur »

En bref : la résolution demande au Conseil d'État d'intervenir auprès des autorités fédérales pour relever la limite des prêts « cas de rigueur » non remboursables de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel, et le montant maximum de la prestation à 1,5 million de francs. Elle demande en outre d'élargir les cas de rigueur à l'ensemble des secteurs concernés par des fermetures, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Elle demande également au canton d'avancer la trésorerie nécessaire pour préserver les emplois et empêcher les licenciements.

FISCALITÉ

PL 13030 « Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles »

En bref : ce projet de loi vise à être un contre-projet, fiscalement neutre, au projet de loi du Conseil d'Etat de réévaluation du patrimoine immobilier, qui coûterait 90 millions aux contribuables. Ce projet propose de fixer la réévaluation périodique de ces immeubles à l'indice genevois à la consommation, pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID. A titre de mesure d'accompagnement et dans le but d'atténuer le prélèvement fiscal lié à cette augmentation, mais également pour diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, il propose une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune.

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

PL 12770 « Pour un État de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'État par des stationnements pour motocycles et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'État serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'Etat a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2793 « Pour une gare routière d'importance cantonale »

En bref : la motion demande d'inscrire le principe de l'aménagement d'une nouvelle gare routière et le transport de passagers par autocars dans le plan directeur cantonal, ainsi que d'étudier la possibilité d'un déplacement de ladite gare routière vers un autre site, en privilégiant les interfaces de transports connectées au rail et accessibles par une grande pénétrante routière.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref: Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref: la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref: ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »

En bref: la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

M 2588 « Santé: pour une numérisation des communications »

En bref: cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 12973: « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref: ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2759: « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref: cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'Etat de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref: cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref: cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 12902 « Pour en finir avec les hospitalisations sociales des enfants »

En bref: ce PL vise à réellement abolir les hospitalisations sociales des enfants à Genève. La pratique d'hospitaliser aux HUG des jeunes qui n'ont pas particulièrement de souci de santé à titre de solution d'hébergement et de garde est inacceptable. Ce n'est pas un cadre adapté pour des enfants et cela détourne le personnel soignant de sa tâche principale qui est de soigner les malades. Malgré plusieurs interventions parlementaires et divers engagements du Conseil d'Etat, la situation n'est pas réglée et stagne même. Le PLR propose donc un projet de loi pour interdire cette pratique.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref: ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614: « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref: lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2755 « pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2749 « Pour un processus de validation des acquis de l'expérience à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève, plus simple, plus rapide et plus étendu »

En bref: la motion demande au Conseil d'Etat d'encourager l'UNIGE et la HES-SO Genève d'intégrer le système de validation des acquis de l'expérience, de reconnaître les stages dans le cadre du processus de validation des acquis de l'expérience, ainsi que de simplifier et raccourcir ce processus.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref: la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des cliniques de recherche, un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref: la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »

En bref: la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref: suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »

En bref: la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.

Mobilités : une commission en recherche constante de solutions

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, PHILIPPE DE BOCCARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « MOBILITÉS », ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, PRÉSENTENT LE RÉSULTAT DE PROJETS MENÉS EN COLLABORATION AVEC LES DÉPUTÉS, AINSI QUE DE DEUX SONDAGES, EN PERSPECTIVE DE L'ÉLABORATION DE SES FUTURS TRAVAUX.



Par Philippe de Boccard et Gabriel Delabays

UNE MAJORITÉ CLAIRE POUR DÉPLACER LA GARE ROUTIÈRE

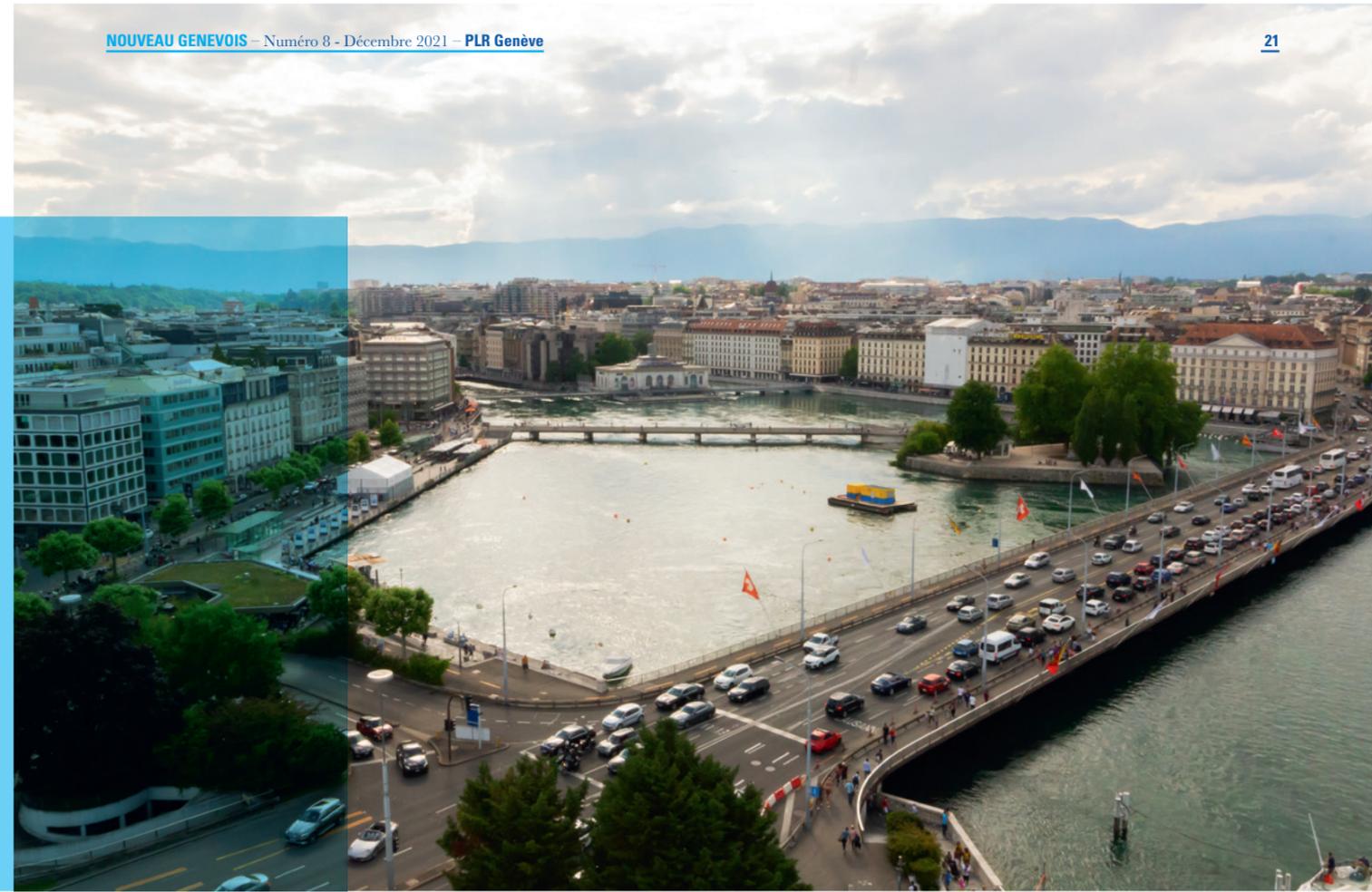
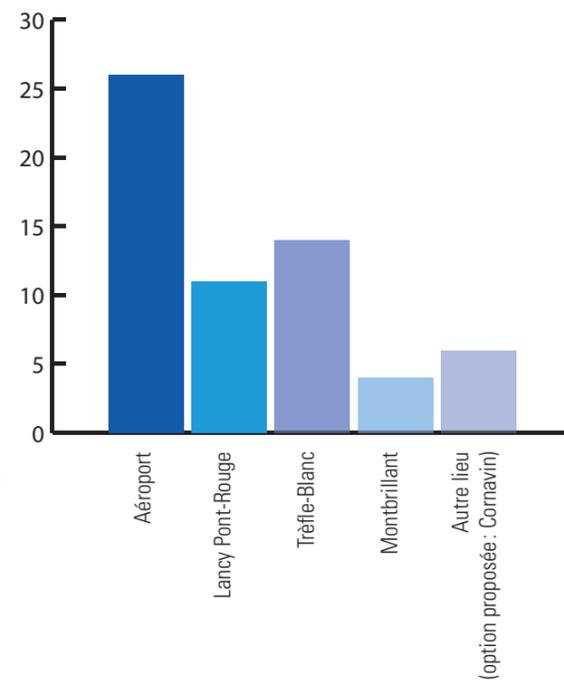
Le transport par autocars est en plein développement ; il convient de lui donner les conditions-cadres nécessaires, notamment (i) par un lieu adéquat qui serve d'interface multimodale et (ii) en l'inscrivant dans le plan directeur cantonal, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Lors de l'Université d'été, le président de la commission Mobilités a fait circuler auprès des nombreux membres présents un sondage relatif à l'emplacement de la gare routière. La commission avait identifié plusieurs sites potentiels : le P32 jouxtant l'Aréna à l'Aéroport, la boucle du tram à Lancy Pont-Rouge, le site du Trèfle-Blanc à Lancy-Bachet, la zone occupée par les garages de la Poste à Montbrillant.

Le résultat est quasi unanime : 41 répondants sur 45 estiment qu'il est nécessaire de déplacer la gare routière hors de la place Dorcière. Ce déménagement est indispensable, pour désengorger un centre-ville déjà saturé de trafic, situation qui va encore être péjorée par les travaux engagés dans le cadre du PLQ Cornavin. Le sondage montre également une nette préférence, pour le site du P32 à l'Aéroport : celui-ci a l'avantage de la complémentarité totale des modes de transports (avion, bus, train, taxis). Les sites du Trèfle-Blanc et de Lancy Pont-Rouge récoltent eux aussi une certaine adhésion, laissant ouvertes plusieurs options, relayées au travers d'une motion déposée au Grand Conseil intitulée « pour une gare routière d'importance cantonale ».

Quant à l'avenir de la place Dorcière, les sondés estiment qu'elle doit être totalement

2. SITES DE DÉPLACEMENTS



réhabilitée et réaménagée, en mettant notamment en valeur l'église anglicane. Le but : en faire un lieu de détente au cœur de la Ville, à l'image du parc du monument Brunshwig et du bord du lac.

UN SONDAGE POUR DÉFINIR LES AXES D'ÉTUDES

La commission Mobilités a également mené en interne un sondage visant à définir les axes principaux de ses travaux en 2022, notamment en perspective des élections de 2023.

Ce sondage visait à identifier les thématiques bénéficiant d'un soutien large de la commission. Plusieurs points en sont ressortis : (i) un soutien fort à une traversée du lac multimodale, intégrant les transports publics et le transport privé ; (ii) l'importance de l'ajout d'une troisième voie ferroviaire et autoroutière entre Vaud

et Genève, encore plus marquée suite à l'incident de Tolochenaz ; (iii) l'aménagement de vraies interfaces de mobilité au contact des gares du CEVA ; (iv) la réalisation de P+R en dehors des zones suburbaines ; (v) l'amélioration de la sécurité des cyclistes, qui doivent bénéficier d'aménagements en site propre séparés des piétons et des voitures et (vi) l'aménagement cohérent d'une ceinture urbaine homogène, qui garantisse une capacité suffisante pour les générations futures, infrastructure qui doit être reprise intégralement par le canton.

Le sondage visait aussi à identifier les causes de nos problèmes de mobilité. Les résultats mettent en évidence : (i) un manque de concertation et de vision commune entre les communes et le canton ; (ii) la problématique du Pont du Mont-Blanc qui constitue à son corps défendant un axe structu-

rant ; (iii) l'attitude politique de l'Office cantonal des transports qui n'exprime pas une vision globale à la recherche de solutions, mais a tendance à agir de manière sectorielle.

La commission travaillera ces axes afin de proposer des solutions dans l'intérêt de l'ensemble des Genevois.

UNE EXCELLENTE COLLABORATION AVEC LES DÉPUTÉS

La commission Mobilités travaille en étroite collaboration avec les députés, avec lesquels elle entretient un excellent

dialogue. Elle se réjouit que des projets réfléchis dans son sénéacle aient été portés au niveau cantonal au travers de deux motions, l'une déjà mentionnée pour « une gare routière d'importance cantonale » et l'autre pour « un contournement par l'ouest de Sorat ». Dans les deux cas, les projets proposent de régler des problématiques très anciennes par des solutions ambitieuses et tournées vers l'avenir.

Le sondage montre une nette préférence pour le site du P32 à l'Aéroport : celui-ci a l'avantage de la complémentarité totale des modes de transports (avion, bus, train, taxis).

Les femmes PLR Suisse à Genève

SAMEDI 13 NOVEMBRE, LES FEMMES PLR SUISSE SE SONT RÉUNIES À GENÈVE POUR LEUR ÉVÉNEMENT D'AUTOMNE. CARLA CHRISTOFFEL-GRAZ, MEMBRE DU COMITÉ DES GENEVOISES PLR, REVIENT SUR CETTE JOURNÉE ENRICHISANTE.



Par Carla Christoffel-Graz

UN FRANC SUCCÈS

Les Genevoises PLR ont eu le plaisir d'accueillir l'événement d'automne rassemblant les femmes PLR de toute la Suisse. Après une année 2020 marquée par la pandémie de coronavirus et l'absence de rencontres, le succès fut au rendez-vous pour cette manifestation, avec plusieurs dizaines de participantes heureuses de se retrouver.

Les Femmes PLR Suisse ont eu l'opportunité de découvrir Genève, sa richesse historique et son industrie horlogère. Un premier groupe a pu bénéficier d'une visite personnalisée de la Vieille-Ville, alors que le deuxième a découvert la beauté de pièces horlogères uniques au Patek Philippe Museum.

Les participantes se sont ensuite retrouvées pour un déjeuner ponctué d'interventions de personnalités des Femmes PLR. Ce fut tout d'abord l'occasion de remercier Florence Schurch, qui a été membre du comité directeur des Femmes PLR Suisse pendant plusieurs années et qui s'est engagée avec détermination pour Genève et le PLR.

L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT DES FEMMES

Une table-ronde a ensuite réuni la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, la conseillère nationale Simone de Montmollin et la cheffe d'entreprise saint-galloise Brigitte Bailer, très engagée dans les questions de digitalisation et de prévoyance professionnelle. Ce fut l'occasion de rappeler les avancées majeures en matière d'égalité depuis l'obtention du droit de vote des femmes il y a 50 ans, notamment le libre choix de la formation et de la vie professionnelle. S'il convient de rendre hommage à celles et ceux qui ont ouvert la voie de l'égalité, nous devons toutefois rester conscients que les défis demeurent nombreux. Il faut notamment encore se battre pour l'égalité salariale et l'accès aux postes à responsabilité. La problématique du manque de femmes dans les filières scientifiques et techniques, alors que la digitalisation s'accroît, a aussi été relevée. Les femmes doivent se motiver et s'engager dans ces domaines.

Des questions qui se traitent essentiellement au niveau fédéral ont été abordées, telles que la révision du droit pénal, les problématiques en lien avec la prévoyance vieillesse ou encore l'initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil », lancée par les Femmes PLR Suisse, et visant une imposition plus favorable à la conciliation vie privée et vie professionnelle. Il a été rappelé que les thématiques en lien avec l'égalité et les violences domestiques concernent toutes les femmes et ne doivent pas être l'apanage des élues de gauche. Les femmes PLR doivent être visibles sur ces questions et avoir des positions fermes.

Les élections fédérales qui se profilent en 2023 ont aussi fait l'objet de la discussion. Comment mobiliser les femmes PLR et les inciter à se présenter comme candidates? Il est en effet essentiel pour notre parti d'arriver à rallier l'électorat féminin et de susciter l'envie de se lancer en politique ou de gravir les échelons. L'expérience des trois oratrices a permis d'enrichir le débat. Mais il faut, au final, oser, y aller et avoir confiance!

Il est essentiel pour notre parti d'arriver à rallier l'électorat féminin et de susciter l'envie de se lancer en politique ou de gravir les échelons.



60 ans
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TRADITION ET INNOVATION
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

www.spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255 | 1211 Genève 6
T +41 (0)58 610 30 00 | info@spg.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne

Versoix : entretien avec Julien Marquis

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES PLR SONT UN MAILLON ESSENTIEL DE LA DÉFENSE ET DE LA PROMOTION DES VALEURS LIBÉRALES-RADICALES. LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS TIENT RÉGULIÈREMENT INFORMÉ DE LEURS ACTIVITÉS. DANS CETTE ÉDITION, NOUS VOUS PROPOSONS UNE RENCONTRE AVEC JULIEN MARQUIS, DYNAMIQUE PRÉSIDENT TANT DU PLR VERSOIX QUE DU CONSEIL MUNICIPAL.

JULIEN MARQUIS, LES JOURNAUX SE SONT FAITS L'ÉCHO DE CONFLITS AU SEIN DU CONSEIL ADMINISTRATIF VERSOISIEN. QUE SE PASSE-T-IL ?

A l'évidence, le nouveau Conseil administratif de Versoix, au sein duquel le PLR n'est pas représenté, fonctionne mal. L'exécutif rose-vert-orange déçoit et inquiète, bien au-delà des rangs du PLR : dynamisme en berne, collégialité inexistante, engagements non tenus, maladresses politiques et attitude défensive vis-à-vis du Conseil municipal. En clair, ce gouvernement communal paraît comme lessivé, un an et demi après son entrée en fonction !

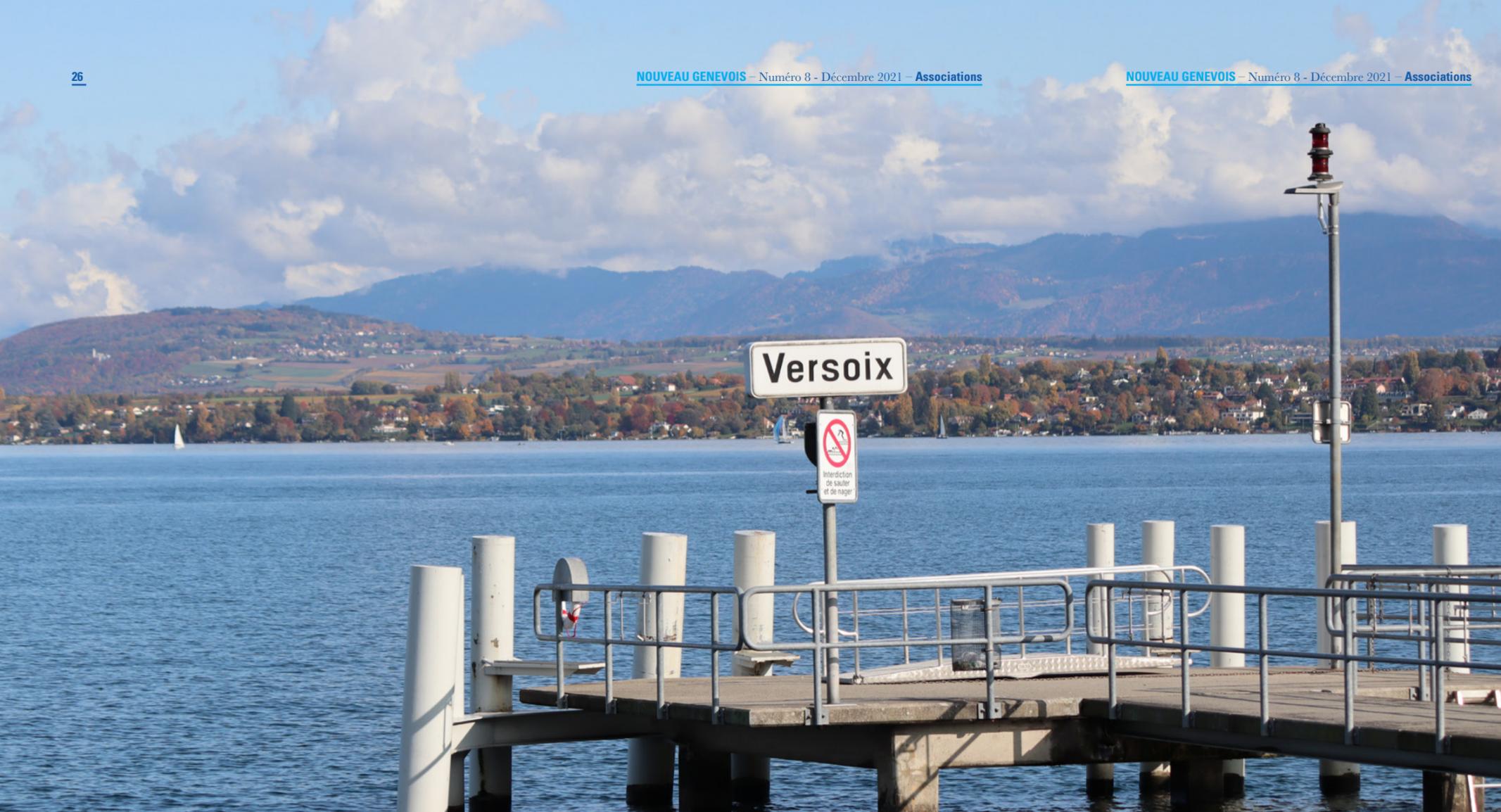
CELA NE FAIT QU'UNE ANNÉE QUE LE PLR EST ABSENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET C'EST DÉJÀ LA GABEGIE. UNE BELLE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE LA PRÉSENCE DU PLR ?

Le PLR ne se réjouit pas de toutes ces chamailleries, qui ne profitent en rien à la population. Mais c'est un fait : sans le PLR, la mairie dysfonctionne.

En prenant de la hauteur, on constate que cette crise nous ramène à l'essentiel : gouverner, y compris à l'échelon local, suppose certaines compétences, une capacité au dialogue et au compromis, et à la prise de décisions. Surtout, une envie d'avancer, une force dynamique et tranquille à la fois, bref, de l'enthousiasme politique et humain au service de la population. Vous l'aurez compris, on peine à attribuer ne serait-ce que l'une de ces qualités à l'actuel exécutif communal de Versoix, même si individuellement certains de ses membres semblent animés pas une envie de bien faire. Pas étonnant, donc, que la machine soit grippée.

Le PLR ne se réjouit pas de toutes ces chamailleries, qui ne profitent en rien à la population. Mais c'est un fait : sans le PLR, la mairie dysfonctionne.





Sur le plan politique, l'objectif est clair : la conquête d'un siège à la mairie en 2025 !

VOUS PRÉSIDEZ LE CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS MAI DERNIER. FÉLICITATIONS ! EST-CE QUE L'AMBIANCE EST MEILLEURE AU CONSEIL MUNICIPAL ?

L'ambiance au Conseil municipal est excellente ! A Versoix, différents partis y sont représentés. Mais depuis toujours, Versoix cultive une certaine idée du consensus, du dialogue entre élus et avec les commerçants, les associations et les habitants. Les séances sont très calmes et apaisées, et nous enregistrons nettement moins de démissions que la moyenne des communes.

Bref, nous nous entendons très bien et travaillons souvent ensemble, sans égard à l'étiquette politique. Autre exemple : j'ai organisé récemment avec un collègue vert une balade informelle entre élus, sur le terrain, pour examiner les nouveaux aménagements liés à la route de Suisse et proposer une liste forte et cohérente de propositions d'améliorations à l'attention de l'exécutif et du canton.

VERSOIX A RÉCEMMENT RÉVISÉ SON RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL. VOUS AVEZ ÉTÉ LE PRINCIPAL AUTEUR DE CE TEXTE. QUELLES SONT LES INNOVATIONS ?

La principale nouveauté, c'est sa simplicité. Nous avons supprimé, raccourci, simplifié et, en même temps, complété et mis à jour un texte juridique obscur que personne ne lisait ou ne comprenait. Un exercice à reproduire pour d'autres textes légaux, y compris au niveau cantonal !

Nous avons renforcé nos outils principaux, comme les motions, qui permettent d'adresser des demandes à l'exécutif, et les questions. D'une manière générale, nous avons donné plus de place et de responsabilités aux membres du Conseil municipal (p. ex. rapporteurs), face à l'exécutif.

Il faut dire qu'à Versoix, nous revenons de loin ! Pour vous donner une idée, sur une séance de 2h30, les membres du Conseil municipal s'exprimaient tout au plus 10, 15 parfois 20 minutes, en fin de séance ! Cette époque est désormais révolue. Aujourd'hui plus que jamais, vu la situation politique qui a complètement changé, le Conseil municipal a à cœur de jouer pleinement son rôle de contrepoids et de force de proposition ! Cet équilibre est indispensable au bon fonctionnement d'une commune. Et le Conseil municipal se doit aussi de fonctionner lui-même de manière plus moderne et attractive, pour attirer de nouveaux élus.

VOUS ÊTES ÉGALEMENT LE PRÉSIDENT DU PLR VERSOIX. COMMENT SE PORTE VOTRE ASSOCIATION ET QUELLES SONT LES PROCHAINS DÉFIS ?

Je dois dire que je suis très privilégié, car je dirige depuis l'été 2020 un nouveau bureau de six membres qui forment une équipe formidable ! Ouverture et convivialité caractérisent le PLR nouveau ! Nous venons d'organiser un séminaire hors les murs dans le vignoble de Lavaux. Nous allons maintenant définir un certain nombre de priorités politiques, ce qui nous permettra de nous positionner publiquement de manière très claire.

Après une période difficile, l'association connaît un véritable renouveau : nous avons enregistré quatre adhésions en trois mois, du jamais vu ! Nous allons tâcher de poursuivre sur cette lancée et de recruter continuellement de nouvelles forces vives.

Sur le plan politique, l'objectif est clair : la conquête d'un siège à la mairie en 2025 ! Le PLR entend également renforcer sa présence au Conseil municipal et dans les fondations communales.



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA +41 22 318 30 70
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch
1204 Genève www.tournier.ch

« Genève vue de droite » : quelques flèches bien ciblées

MICHÈLE ROULLET, LA CHEFFE DU GROUPE PLR AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE, VIENT DE PUBLIER UN LIVRE, « GENÈVE VUE DE DROITE ». SEBASTIAN AESCHBACH, VICE-CHEF DU GROUPE, PRÉSENTE CET EXCELLENT RECUEIL DE CHRONIQUES IMPERTINENTES.



Par Sebastian Aeschbach

UN STYLE QUI FAIT MOUCHE

Il y a quelques décennies, Michèle Roulet eût fait une pamphlétaire redoutable. Elle en a le style qui fait mouche. Les flèches qu'elle décoche se plantent toujours en plein milieu de ses cibles. Le gauchiste, la pédante féministe, comme leurs idées, s'y voient crucifiés. Seulement voilà, Michèle Roulet est une femme moderne, qui vit avec son époque. Elle écrit donc des blogs, ces chroniques qui font la joie des réseaux sociaux...

« *Genève vue de droite* » : voilà le résultat de plusieurs années de blogs suivies d'un filtrage sévère, d'un écrémage rigoureux pour n'en garder que les meilleurs, les plus substantiels, les plus drôles aussi. Mais, parce que Michèle Roulet, conseillère municipale en Ville de Genève et cheffe de groupe, est aussi une femme bienveillante, elle a enlevé certains blogs des plus moqueurs. Dommage pour le lecteur, mais je crains bien que ses cibles ne lui en sachent aucun gré.

UN REGARD SUR LA POLITIQUE GENEVOISE

Le titre n'est pas trompeur. Fine observatrice de la vie locale, politique, sociale et culturelle, l'auteur ne cache pas ses positions. C'est donc tout naturellement qu'elle observe et décortique les billevesées d'une gauche souvent engoncée dans ses préjugés et enduite de moraline. Et de surcroît, manquant totalement d'humour et de distance vis-à-vis d'eux-mêmes. Un bon exemple en est Lisa Mazzone qui semble vivre dans une bulle médiatique, fort loin des réalités genevoises.

Notre blogueuse sait aussi manier le fouet qui claque fort à propos. Un élu socialiste avait coutume de réclamer régulièrement la démission de ses adversaires. Dans une de ses chroniques, Michèle Roulet a conclu contre lui : « Alors S, démission ? » L'élus de gauche en a été tout retourné. L'invective lui était facile, mais le boomerang inattendu !

Fine observatrice de la vie locale, politique, sociale et culturelle, l'auteur ne cache pas ses positions.

UNE LIBERTÉ D'EXPRESSION BIEN PLR

Michèle Roulet sait aussi, et ce n'est pas son moindre mérite, se montrer positive. Elle a aussi ses héros. Comme Jeanne Hersch, l'éminente philosophe genevoise, célèbre dans le monde entier et qui a eu sa rue à Berne, bien avant Genève, malgré la prétendue féminisation des noms de rues. Autres grandes figures pour l'auteur : Joël Dicker ou Pascal Décaillet. Ce dernier a d'ailleurs écrit une préface où l'on peut lire : « Ces chroniques tombent bien. L'époque, malgré les apparences, n'est guère à la liberté. Les obligations de pensée, sous nos latitudes, en matière de féminisme, de climatisme, y sont pesantes. [...] On ménage. On édulcore. On enrobe son propos de mille précautions, au point qu'à la fin, on ne dit plus rien. Les chroniques de Michèle Roulet échappent à ce corset généralisé. »

Avec brio, l'auteur s'attaque à l'islamisme, à la laïcité mal comprise. Elle sait aussi ridiculiser les panonceaux genrés que la Ville a plantés dans diverses rues au point qu'un Indien a cru qu'il était interdit à sa femme et son fils de monter à pied la rue Verdaine.

Faites de mille observations de la vie politique ou de la vie quotidienne, ces chroniques impertinentes sont en réalité très pertinentes. Qu'il s'agisse des dérives de l'école genevoise, sujet de prédilection de la chroniqueuse qui la connaît en théorie comme en pratique ou qu'il s'agisse des éruptions cutanées du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui loin de s'en tenir à ses prérogatives,

se prend souvent pour le Conseil national ou l'Assemblée générale de l'ONU. Une plume impitoyable ridiculise les logorrhées verbales et la fureur dépensière d'une majorité de gauche qui ne prend même plus de recul et ne voit pas le grotesque de certaines situations.

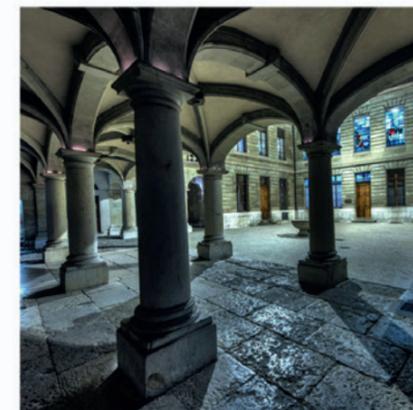
Il faut absolument lire « *Genève vue de droite*. » Certains blogs sont désopilants. D'autres donnent à penser. Il faut se féliciter que le PLR dispose au municipal de la Ville de Genève d'une élue clairvoyante, cultivée, battante, qui a le sens de la riposte. Quelle leçon pour ceux qui ne cherchent que les honneurs en flattant leurs adversaires d'une eau tiède par souci de carrière ! Michèle Roulet est vraiment d'une autre trempe, comme le prouve son livre très courageux. Humour, intelligence, vision politique, ce livre offre en même temps quelques flash-back sur l'histoire genevoise de ces dernières années. Un vrai cadeau par ces temps de crise politique et sociale !

Faites de mille observations de la vie politique ou de la vie quotidienne, ces chroniques impertinentes sont en réalité très pertinentes.

Michèle Roulet

Genève vue de droite

Chroniques impertinentes



Editions
LesObservateurs

Pour acquérir « Genève vue de droite » (CHF 32.-), vous pouvez le commander sur le site [LesObservateurs](http://LesObservateurs.ch), l'acheter dans les librairies genevoises ou contacter l'auteur (m.roulet@bluewin.ch) pour bénéficier d'une réduction de prix avec la souscription privée accordée aux membres du PLR.



Évènement des Femmes PLR Suisse à Genève



Stands pour les votations



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00